



Association Arts et Inspirations  
Mairie de St Jean le Centenier



## REGLEMENT du SALON

# du 8 au 16 juin 2022

**Candidature** : L'artiste doit envoyer son dossier de candidature (bulletin d'inscription, photos des œuvres présentées et règlement) par courrier

à Mme: Annick GAILLARD Impasse du centenier 07580 St Jean le Centenier  
ou par email : [arts.inspirations07@gmail.com](mailto:arts.inspirations07@gmail.com)

Une sélection s'effectuera ensuite.

**Dépôt des œuvres** : Les œuvres doivent être déposées par les exposants, à la Salle Halte

Découverte 8 juin de 14h à 18h

9 juin de 10h à 12h - de 14h à 18h

**Vernissage** samedi 11 juin à 18h30

**Repas Couscous Royal** 12 juin à 20h00

**Ouverture du salon** : 10 au 16 juin de 15h à 19h

**Décrochage** : 16 juin à 18h - 20h

**Catalogue** : Pour pouvoir figurer au catalogue des exposants et des œuvres exposées, il est impératif de compléter le bulletin d'inscription et de le retourner avec le règlement correspondant, accompagné des photos des œuvres présentées au format jpeg ou pdf, en indiquant la photo qui paraîtra au catalogue. **Dernier jour de réception des documents** : 20 mai 2022

Après cette date, il ne sera plus possible d'y figurer.

**Permanences** : Dès l'accrochage, ou le jour du vernissage, les exposants sont invités à s'inscrire sur le planning pour assurer une ou plusieurs permanences, et chaleureusement remerciés par avance pour cette précieuse contribution au bon déroulement du salon.

**Assurances** : Les propriétaires des lieux d'exposition, ainsi que l'association, n'assurent pas les œuvres exposées ; leur responsabilité ne pourra être mise en cause en cas de vol, incendie, détérioration...

**Œuvres acceptées** : Les œuvres doivent être originales, signées et en aucun cas copiées. Format maximum 80 x 80. Elles disposeront d'un système d'accrochage solide, et identifiées au dos : nom, prénom, adresse de l'exposant et titre de l'œuvre. Les œuvres qui ne présenteront pas les caractéristiques ici mentionnées et exigées pourront être refusées. La sélection se fera après le 15 avril et les dossiers non sélectionnés seront retournés.

**Mise en place** : L'association Arts et Inspirations se réserve toute liberté de présentation. La mise en place est effectuée par une personne responsable désignée par le bureau de l'association. En aucun cas un exposant ne pourra déplacer une œuvre sans l'accord express du responsable. Les sculptures seront mises en place et retirées par les auteurs.

---

**Siège social** : Arts & Inspirations - 02 les abeilles 07580 St Jean le Centenier

[arts.inspirations07@gmail.com](mailto:arts.inspirations07@gmail.com)

**Président** : Mr Ghani GHOUAR - 06 32 80 61 13